

COMMUNE DE FAILLY

57640

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**délibération :**  
**D\_2020\_8\_2**

L' an deux mille vingt, le jeudi 05 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE POLYVALENTE, 2 RUE EN BELLEVUE VREMY à FAILLY, sous la présidence de Monsieur DALSTEIN Alain, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Date de convocation du : 23 Octobre 2020

Présents : 13

**Présents** : Monsieur ROUY Pascal, Monsieur DALSTEIN Alain, Monsieur WAECHTER Jacques, Monsieur HENNEQUIN François, Monsieur LEROY Jean-Marc, Monsieur ZIMMER Jean-Marie, Monsieur DIEUDONNÉ Paul, Monsieur BORDICHINI Fabrice, Monsieur SALVIONI Vincent, Monsieur REMY Sébastien, Madame DOYEN Isabelle, Madame TETERCHEN Gladys, Madame WAGNER Marilyne

Votants : 15

**Objet : Règlement du  
cimetière communal.**

**Pouvoirs** :

Monsieur ROUY Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur ROUY Pascal  
Monsieur MARCADET Grégoire a donné pouvoir à Monsieur DIEUDONNÉ Paul

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur ROUY Jean-Pierre, Monsieur MARCADET Grégoire

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Paul DIEUDONNÉ

Le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal le projet de règlement du cimetière communal rédigé et validé par la Commission Communale chargée des affaires des dossiers « urbanisme-environnement-cimetière » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- n'a aucune observation à formuler
- adopte les termes du règlement ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre figure les signatures.**

Pour copie conforme :

En Mairie, le 09 novembre 2020.

Le Maire,

M. Alain DALSTEIN.



**Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 05/11/2020, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le 12/11/2020